

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019 (CFE, TH, TFNB, TFB)

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019 (CFE, TH, TFNB, TFB)

Monsieur le Président précise que pour conserver un niveau de fiscalité stable, il convient de voter les mêmes taux que ceux votés en 2018 par la CCEDA. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, la CCEDA a la possibilité du fait de son passage en fiscalité mixte de voter un taux additionnel égal ou supérieur à 0.

Après avis du bureau, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

➤ de voter les taux de taxes suivants pour 2019 :

Taxe	Taux 2019
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe d'Habitation (TH)	9.08 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0

➤ de mettre en réserve un taux de CFE de 0.01%

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le vote des taux de fiscalité pour 2019 comme proposé ci-dessus, à

.....VOIX CONTRE

.....ABSTENTION

.....33 VOIX POUR à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.